

AVENANT

Entre :

1- L'ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIES , ESPRIT

représentée par son Directeur Fondateur Pr. Tahar Benlakhdar,  
ci-après dénommée ESPRIT,

2- La Société : Agile4UX

Adresse : Manar1 résidence Yammama , Tunis

Téléphone : 21699650332

Représenté(e) par : Khouldoun Bouraoui

Adresse électronique :khouldoun.bouraoui@gmail.com

N° SIREN ou SIRET : 1639955/Y

3- L'étudiant(e) :

Inscrit(e) à ESPRIT en cinquième année option : ARCTIC\_01

En vue d'obtenir le Diplôme National d'Ingénieur en Informatique

Ci-après dénommé l'étudiant,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant est annexé à la convention signée entre les parties et concernant le projet de fin d'études de l' étudiant(e) susnommé(e).

## ARTICLE 2 :

Conformément aux modalités de l'article 4 de la convention de stage signée le, 17-03-2025

la date du stage de projet de fin d'étude (PFE) sera modifiée

comme suit : du 13-03-2025 au 13-11-2025

A Tunis, le 22-09-2025  Le Directeur de l'Entreprise(ou organisme) ou représentant et cachet  	A Tunis, le 22-09-2025  Le Directeur d'ESPRIT Pr. Tahar BENLAKHDAR    	A ..... le .....  L'étudiant
---	---	------------------------------------